

Projet 7 : Encadrement du milieu bâti









Enjeu : Amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes
Pérennité de la baignade et sports aquatiques

Orientations : Réduire les charges de nutriments de sources ponctuelles et de sources diffuses.
Éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et autres organismes nuisibles.
Assurer une baignade dans une eau de qualité lors d'activités à contact direct).
Assurer la réalisation d'activités de contact indirect (kayak, canot, etc.) dans une eau de qualité en tout temps.

Objectifs : Préserver une eau de surface ayant des apports en nutriments réduits en tout temps et respectant les critères de qualité de l'eau applicables proposés par le MELCC.
Assurer le maintien des habitats des espèces fauniques (dont les poissons) présentes dans l'écosystème du lac.
Limiter l'ensablement du littoral.
Assurer l'efficacité des membranes de jutes installées pour la navigation.
Mesurer l'impact des membranes de jutes sur la croissance des plantes macrophytes.
Préserver une eau de surface respectant les critères pour la baignade.
Préserver une eau de surface respectant les critères pour les sports de contact indirect avec l'eau, même en temps de pluie.

Dernière mise à jour : octobre 2022

Axe du projet	Actions potentielles	Échéance	État d'avancement
Analyser	7.1 Cartographier de façon détaillée les zones sensibles (pentes, milieux humides, cours d'eau, EEE, LHE, faune, zones de sols minces, paysages, etc.) et les intégrer dans une seule cartographie.	0-2 ans	
Évaluer	7.2 Évaluer le cadre réglementaire qui s'applique dans les zones cartographiées.	0-2 ans	
	7.3 Évaluer la possibilité de mettre en place le règlement sur le maintien et le renouvellement du couvert forestier pour tous milieux (forestier, agricole, etc.).	3-4 ans	
	7.4 Encadrer le développement du milieu bâti par la mise en place d'un règlement ayant des objectifs de maintien de couvert forestier maximal, infiltration maximale des eaux de ruissellement et des rejets.	3-4 ans	

Sensibiliser	7.5	Sensibiliser les intervenants aux règlements incluant le respect de la bande riveraine.	0-2 ans	
Accompagner	7.6	Établir les besoins d'accompagnement des intervenants visés par la réglementation.	3-4 ans	
Réglementer	7.7	Encadrer le milieu bâti actuel par l'application des règlements visant la rive et la revégétalisation.	3-4 ans	
Partenaires et gouvernance pour la mise en œuvre du projet	7.8	Collaborer avec l'ensemble des partenaires actifs dans le bassin versant pour l'application et le suivi des mesures identifiées.	0-2 ans	
	7.9	Assurer la mise à jour du projet et communiquer l'atteinte des objectifs aux citoyens.	Annuel	
	7.10	Effectuer un suivi des réalisations.	En continu	

Légende



PLAN DIRECTEUR

Projet 7 : Encadrement du milieu bâti